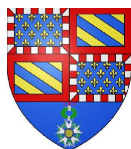


ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

L'An deux mille quinze, le 28 mai à dix neuf heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-DE-LOSNE, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Madame Marie-Line DUPARC Maire.

VILLE DE
SAINT-JEAN-DE-LOSNE



Présents : Mesdames COLLENOT Béatrice, DEPREY Martine, DUPARC Marie-Line, HUGUENOT Caroline, VIEUX Carine et Messieurs BARBERET Jacques, GAILLARD Hervé, LEBLANC Romuald. MERLE Jean-François. PARANT Maurice. POUSSOT Jean-Pierre.

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 20 mai 2015

Absents : Mesdames ELIBOL Sabine. GARCIA Jacqueline. MERLE Céline et Monsieur BENOIT David.

Nombre de présents
11

Procurations : Sabine ELIBOL procuration à Carine VIEUX. Jacqueline GARCIA procuration à Martine DEPREY. Céline MERLE procuration à Jean-François MERLE.

formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame VIEUX Carine

Madame le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal et constate que le quorum étant atteint la séance du conseil municipal peut commencer.

Avant d'examiner l'ordre du jour du présent conseil, Madame le Maire propose l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour transmis aux conseillers municipaux, à savoir un point sur le tableau des subventions transmis avec le budget primitif 2015 et le prêt de la barque des pompiers à la commune de St-Usage. A l'unanimité, les conseillers municipaux donnent leur accord sur l'ajout de ces deux points supplémentaires.

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2015 est approuvé.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

N° 15-055 – DELEGATION DE LA COMPETENCE « INSTALLATION ET FONCTIONNEMENT DES BORNES INCENDIE » AU SYNDICAT DES EAUX DU PAYS LOSNAIS

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que suite à la fusion du syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Laperrière sur Saône et du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement du pays Losnais depuis le 1^{er} janvier 2015, il convient de délibérer sur le choix de confier la compétence optionnelle au nouveau syndicat relative à l'installation et au fonctionnement des bornes incendie de la commune.

En effet, cette compétence qui était obligatoire à la création du syndicat des eaux du pays losnais, est devenue une compétence optionnelle lors de la fusion des deux syndicats des eaux, au 1^{er} janvier 2015 (article 2.1.3 des statuts).

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

- DECIDE de confier la compétence concernant l'installation et le fonctionnement des bornes d'incendie de la Ville de Saint-Jean-de-Losne, au syndicat des eaux du pays losnais

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-056 – CHARTE DE PARTENARIAT AVEC L'ESCADRON DE CIRCULATION ROUTIERE DU 511^e REGIMENT DU TRAIN

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal, la proposition d'une charte de partenariat entre la Ville de Saint-Jean-de-Losne et l'escadron de circulation routière du 511^e régiment du train d'Auxonne.

Cette charte a pour but de formaliser les liens entre les deux signataires avec une démarche de renforcement du lien Armées/Nation, en passant par des échanges partenariaux qui s'exerceront dans trois domaines d'application :

1. Contribution au devoir de mémoire et au maintien de l'esprit de défense,
2. Information/recrutement ;
3. Rencontres sportives.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la charte de partenariat ci-dessus indiquée,
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'une passation de commandement aura lieu le 16 juin prochain Place d'Armes suivie d'un vin d'honneur servi à la salle polyvalente et offert par le 511^e régiment du train d'Auxonne.

N° 15-057 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES ET DE MATERIEL POUR LE SERVICE PERISCOLAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « RIVES DE SAONE »

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal, la proposition d'avenant à la convention de mise à disposition de salles et de matériel pour l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires à Saint-Jean-de-Losne, signée le 25/11/2014 (délibération du 20/11/2014).

Cet avenant remis à l'ensemble des conseillers municipaux, fixe la mise à disposition de locaux supplémentaires ainsi que celle de matériel.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que cet avenant a été discuté avec les directrices de l'école maternelle et de l'école primaire, qui ont été émis un avis favorable à cette mutualisation des locaux et du matériel.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'approuver l'avenant à la convention ci-dessus indiquée, avec une précision supplémentaire concernant l'engagement de la communauté de communes relatif à la restitution des locaux à l'issue de chaque période d'utilisation dans un état conforme à l'état des lieux et à la réparation du préjudice en cas de détérioration. En effet, le ménage des locaux et le remplacement du matériel détérioré devront être effectués avant chaque rentrée afin de ne pas engendrer une charge supplémentaire au personnel municipal et une gêne pour le fonctionnement de l'équipe enseignante de la ville.
- AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant modifié avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes « Rives de Saône ».

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-058 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX AU RESTAURANT DU COEUR

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, qu'une convention de mise à disposition gratuite de locaux situés 23 Allée des Bastions du wauxhall, avait été signée en 2008 avec la Présidente de l'association « les restos du cœur », Madame ARCELAINÉ Colette.

La Présidente de l'association des restaurants du cœur de DIJON, Madame CORNET Claire, souhaite qu'un avenant à la convention soit signé afin de mettre à jour, les signataires de la convention, les articles de la convention restants identiques.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** cette proposition d'avenant de convention,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la présente convention avec la présidente de l'association des restaurants du cœur de DIJON qui prendra effet au 1^{er} juin 2015.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-059 – RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi N°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,
VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
VU la candidature de l'intéressée,
CONSIDERANT que le recensement des habitants de la commune aura lieu en 2016.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Carole PITET en qualité que coordonnateur communal pour être l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents pour l'exécution de la présente délibération.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-060 – AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE D'ENTRETIEN SUR LE CANAL DE BOURGOGNE A REALISER PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'une enquête publique portant sur le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien sur le canal de Bourgogne à réaliser par Voies Navigables de France, a débuté le 11 mai 2015 et se terminera le 15 juin prochain. Cette enquête publique a lieu sur plusieurs communes dont Saint-Jean-de-Losne.

Le commissaire-enquêteur a tenu une permanence publique à la mairie de Saint-Jean-de-Losne, le 11 mai dernier de 14 h à 17 h et à laquelle personne ne s'est présenté.

Madame le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article 7 de l'arrêté inter-Préfectoral du 17 avril 2015, la Ville doit donner son avis sur le dossier d'autorisation présenté.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **DONNE** un avis favorable sur le dossier ci-dessus mentionné,
- **AUTORISE** Madame le Maire à transmettre cet avis au commissaire-enquêteur, ainsi que le registre d'enquête et l'avis d'affichage d'enquête publique.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-061 – FERMETURE DU QUAI NATIONAL PENDANT LA PERIODE ESTIVALE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que depuis quelques années, le quai national est fermé à la circulation, pendant la période estivale, tous les week-ends du vendredi soir (18 h) au dimanche soir (20 h).

Elle demande au conseil de délibérer sur le maintien de cette fermeture.
Au regard de l'intérêt touristique de la démarche et du peu de nuisance qu'elle engendre,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

- **APPROUVE** la fermeture du Quai national tous les week-ends pendant la période estivale
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Suffrages exprimés	14
Pour	13
Contre	1
Abstention	0

Monsieur GAILLARD est contre cette décision car il estime que les conducteurs qui empruntent le pont et voient le quai fermé, ne s'arrêteront pas à St-Jean pour profiter des animations.

N° 15-062 – RESTAURATION DU DALLAGE DU SOL DU MONUMENT DE LA PLACE DE LA DELIBERATION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dallage qui se trouve à l'intérieur des grilles du monument de la place de la Délibération, doit faire l'objet d'une réhabilitation dont le devis transmis par l'entreprise **MC TAILLE DE PIERRE** s'élève à **2 280 € HT**.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide,

- D'approuver le devis ci-dessus mentionné,
- De solliciter pour cette réhabilitation, une subvention auprès de la DRAC de Bourgogne au taux maximum de 30 %, et auprès du conseil départemental, puisque que le monument dit « de la délibération » a été inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 2 mars 2015, à hauteur de 50 % de la part restant à la charge de la collectivité.
- D'arrêter le plan de financement de la dépense de la façon suivante =

- DRAC	=	684.00 €
- Conseil Départemental	=	798.00 €
- Autofinancement	=	798.00 €
- Mandate Madame le Maire pour solliciter l'aide de la DRAC et du Conseil Départemental,
- Autorise Madame le Maire à inscrire au budget les crédits nécessaires,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents pour l'exécution de la présente délibération.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-063 – DEMANDE D'OPTION D'ASSUJETISSEMENT A LA TVA DES BAUX COMMERCIAUX DE LA VILLE

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de régularisation de la TVA concernant l'aménagement du cabinet médical, situé avenue de la Gare d'eau, les services du Centre des Impôts de Beaune, ont avisé la ville que notre demande avait été rejetée en raison de l'absence de délibération portant option d'assujettissement concernant le bail du cabinet médical en septembre 2012.

Après vérifications, il s'avère que plusieurs baux commerciaux de la Ville n'ont pas fait l'objet de ce choix d'option par délibération lors de chaque signature de bail alors que les loyers demandés sont soumis à la TVA.

Aussi, Madame le Maire propose aux conseillers municipaux d'acter par délibération au régime de la TVA, pour les locaux commerciaux suivants =

- Cabinet médical : 7 avenue de la Gare d'eau,
- Local commercial : 1 Rue Marion,
- Local commercial : 2 Rue Desilles
- Bureau commercial : 5 Rue Martène

Pour les locaux commerciaux situés 7 et 17 Rue Marion, la Ville avait déjà opté par délibération N°97/07 du 9 janvier 1997 au régime de la TVA et maintient donc ce choix.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

- Opte pour le régime de la TVA pour les locaux ci-dessus indiqués,
- Mandate Madame le Maire afin qu'il informe les services fiscaux de ce choix.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-064 – DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE COMITE CANTONAL DU SOUVENIR FRANCAIS

Madame le Maire fait part de la demande de subvention présentée par le Comité Cantonal du souvenir français qui a participé financièrement (1 000 €) au voyage qui a permis à 50 élèves des classes de 3^{ème} du Collège des Hautes Pailles de visiter les plages du débarquement de Normandie et le Mémorial de Caen, en mars dernier.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas attribuer d'une subvention au Comité Cantonal du Souvenir Français.

Suffrages exprimés	14
Pour	10
Contre	0
Abstention	4

N° 15-065 – PROPOSITION DE RACHAT DE LA TONDEUSE HUSQUEVARNA

Madame le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Guillaume ZAFFARONI qui demande à la mairie de pouvoir se porter acquéreur de la tondeuse autoportée HUSQUEVARNA et qui n'est plus en état de

fonctionner. Ce matériel nécessite des réparations d'un montant trop élevé eu égard à la vétusté de la machine et à son ancienneté.

Ce matériel se trouve dans l'atelier de la ville et occupe un espace important alors que le service technique manque de place à l'atelier.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal

APPROUVE le principe de vente de cette tondeuse,

DONNE son accord sur le prix proposé par Monsieur ZAFFARONI, soit 100.00 €, prix net et dans l'état.

AUTORISE le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**N° 15-066 – RATTACHEMENT A LA PROPRIETE DE LA VILLE DE LA REMISE (Lot N°24),
SITUEE AU REZ DE CHAUSSEE DE LA COPROPRIETE DE LA RUE MONGE A L'EURO
SYMBOLIQUE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'Assemblée Générale du 21 octobre 2014, de la copropriété « Rue Monge », il avait été décidé que la ville de Saint-Jean-de-Losne devrait prendre une délibération afin de rattacher un débarras « oublié » suite au modificatif de l'état descriptif de division et qui doit être enregistré à l'étude de Maître LORISSON à GENLIS.

Cette remise avait toujours été attribuée (par usage) au logement situé au rez de chaussée de la rue Monge et propriété de la Ville. L'état descriptif de division a donc repris ce débarras (Lot N°24) au titre de la propriété de la ville (pour 9/1000è) et doit donc maintenant être rattaché moyennant l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de rattacher ce débarras au titre de la propriété de la Ville moyennant l'euro symbolique,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**N° 15-067 – MODIFICATION RELATIVE AU TABLEAU DES SUBVENTIONS ANNEXE AU
BUDGET PRIMITIF 2015**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le tableau figurant en annexe du budget primitif 2015 et relatif aux subventions octroyées pour l'année 2015, comporte une erreur. En effet, lors de l'examen du tableau du dépouillement des demandes de subventions, il avait été décidé d'attribuer une subvention de

50 € à l'Union Nationale des Combattants (UNC). Or, la subvention attribuée à l'association des amis des écoles maternelles a été saisie deux fois et il manque celle pour l'UNC.

Madame le Maire propose donc de rectifier cette saisie et confirme l'attribution d'une somme de 50 € à l'UNC pour 2015.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- DECIDE de modifier le tableau des subventions du budget primitif 2015 comme indiqué ci-dessus.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-068 –PROPOSITION DE PRET DE L'ANCIENNE BARQUE DES POMPIERS A LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que l'adjointe au Maire, Madame Valérie HOSTALIER, au nom du Conseil Municipal des enfants de la commune de Saint-Usage, a sollicité le « prêt » de la barque en métal ayant appartenu aux Pompiers de Saint-Jean-de-Losne. En effet, le conseil municipal des enfants de Saint-Usage souhaite faire installer cette barque au premier rond-point de la commune en venant de DIJON, afin de décorer et fleurir celui-ci.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE DE « PRETER » cette barque à la commune de Saint-Usage qui devra se mettre en rapport avec la Communauté de Communes « Rives de Saône » à qui cette barque avait été prêtée et qui se trouve immergée depuis longtemps dans la Saône.
- PRECISE que la barque sera nettoyée et repeinte par la Commune de Saint-Usage, quand la Communauté de Communes « Rives de Saône » aura sorti la barque de l'eau.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

Commission du personnel :

Maurice PARANT informe le conseil municipal qu'une réunion de la commission a eu lieu le 21 avril dernier au cours de laquelle Romuald LEBLANC a été élu vice-président de la commission. Il rappelle qu'un contrat emploi d'avenir a été signé lors de la venue du Préfet, avec Alison JOVIGNOT pour le service des écoles.

Une convention de stage va être signée avec Monsieur Frédéric POUTHIER pour une durée de 4 semaines. Il sera affecté à des travaux de peinture et papier peint au logement situé 6 rue de la Liberté.

Commission travaux :

Maurice PARANT informe que des devis sont en attente pour les travaux du Bastion des Charmilles.

Commission cimetièrre :

Martine DEPNEY informe que le compte administratif 2014 et le budget primitif 2015 ont été votés le 15 avril dernier. Les tarifs des concessions cimetièrre et columbarium ont été révisés. Certaines tombes vont être relevées.

Commission culture, patrimoine et communication :

Martine DEPNEY rend compte de la réunion du 11 mai dernier au cours de laquelle les points suivants ont été abordés :

- Commémoration de la légion d'honneur (exposition du 10 septembre au 17 septembre, dans la salle du conseil et dans la salle du milieu, participation de la Garde Impériale de DIJON et de la Batterie fanfare...)
- Travaux église (en collaboration avec la Fondation du patrimoine, une opération de mécénat en direction des entreprises et des particuliers pourrait être mise en œuvre, les différentes possibilités de subventions sont à voir, nous attendons le devis de Monsieur PALLOT).
-

Romuald LEBLANC précise que lors d'une commission tourisme à la com.com. Il a été évoqué le problème des camping-cars qui stationnent à la gare d'eau et qui sont très nombreux. La Com.Com. serait d'accord sur un projet d'aire de stationnement des camping-cars, à condition de trouver un lieu adéquat (vers la salle polyvalente par exemple avec un panneau qui indique les commerçants et la zone de vidange).

Le dossier de presse de la ballade des marinièrs (matériel audio) a été présenté. L'inauguration aura lieu le 29/05/2015 à 17 h 30 depuis le boat.

L'office de tourisme va proposer des vélos à la location et il recherche un lieu de stockage. Béatrice COLLENOT est surprise de cette demande car il y a quelques mois, elle a proposé de stocker les vélos dans son garage.

Madame DEPNEY informe que le comité syndical des eaux et assainissement s'est réuni le 15/04/2015 pour les votes du compte administratif 2014 et du budget primitif 2015 et que la prochaine réunion du comité syndical aura lieu le 9 juin.

Commission fêtes et vie associative :

Jacques BARBERET rend compte de la réunion de la commission du 19/05/2015. Une retraite aux flambeaux sera organisée le 13 au soir, avec défilé (pompiers et batterie fanfare).

Pour la fête patronale du 22 et 23 août, le traditionnel marché nocturne est maintenu et 14 exposants ont déjà répondu favorablement. Carine VIEUX est à la recherche de forains pour la fête. Le feu d'artifices aura lieu le samedi 22 août à partir de 10 h 30.

Pour le forum des associations du 5 septembre, le bulletin d'inscription a été mis en ligne sur le site de la ville et est à retourner pour le 30 juin prochain.

Commission cadre de vie :

Jacques BARBERET rappelle que le système d'alarme à la salle polyvalente et aux ateliers municipaux est en route. Une réunion des voisins vigilants sera organisée en septembre prochain.

La pose des bornes électriques Place Jean Bart et Quai National va être faite prochainement et elles seront opérationnelles pour la fête de la Batellerie.

Commission affaires scolaires :

Caroline HUGUENOT fait part de la réunion du 26/05/2015. Lors de cette commission, le dossier des NAP a été vu et notamment le bilan du questionnaire adressé aux parents. Ce questionnaire portait sur l'organisation générale des activités proposées, les activités et le niveau d'information sur les NAP. Le bilan général est plutôt positif et il est suggéré d'organiser une réunion à la rentrée afin de présenter l'équipe des NAP et le programme de l'année.

Caroline HUGUENOT fait ensuite le point sur le projet de donner un nom au groupe scolaire de la Ville avec la pose d'une signalétique ensuite. La commission a rencontré Monsieur GUERITEY qui a fait parvenir une liste de 6 personnes connues et qui ont œuvré pour la ville dans le passé. Deux personnalités ont été retenues : Philippe DHETEL, notaire et maire de la ville de 1858 à 1860, historien et auteur de deux ouvrages connus et Yvonne KIEFFER, résistante domiciliée à St-Jean-de-Losne au moment de son arrestation, (interprète à la Kommandantur), déportée en juillet 1943 et décédée à St-Jean dans le début des années 2000. Une fois le nom adopté, les enfants travailleraient sur un projet de graphisme et d'écriture, peut-être à la rentrée prochaine avec les institutrices.

COMMUNICATIONS DU MAIRE :

1. Madame le Maire fait état de courriers de remerciements de l'association AQUA (subvention) et de Saône Nature et Patrimoine pour le succès remporté par le Salon de la photo et la conférence sur les orchidées.
2. Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'ils sont tous invités à un pot de départ organisé par le Gendarme Xavier DUCROCQ, le 2 juillet 2015 à 18 h 30 à la salle polyvalente.
3. Le policier municipal récemment recruté par la ville a demandé sa mutation à la ville de DIJON où un poste à responsabilités lui a été proposé.
4. St-Jean-de-Losne sera « village téléthon » en décembre prochain.
5. Tout se passe bien pour la 2^{ème} tranche des travaux du pont.
6. Le bateau l'excellence (120 m) va arriver à ST-Jean le 30/05/2015 avec 146 passagers et rester une petite journée à quai. Ces arrivées se feront tous les 15 jours jusqu'en novembre prochain.
7. La ville a fait l'objet d'un bel article dans l'écho des communes.
8. La fête du jumelage en partenariat avec les pompiers s'est bien déroulée.
9. Madame le Maire informe les conseillers qu'elle fait maintenant partie du conseil d'administration d'ORVITIS et qu'elle est présidente de la commission des situations difficiles à ORVITIS.
10. Madame le Maire fait part de son projet de création de jardins familiaux sur le terrain face à la salle polyvalente.
11. Madame le Maire termine en relatant la visite du Préfet accompagné de la sous-préfète, le 6 mai dernier (Sortie en bateau, rencontre avec les acteurs économiques fluviaux, visite du musée des marinières, de la mairie et signature d'un contrat emploi d'avenir, puis apéritif-déjeuner avec des spécialités turques).

Monsieur GAILLARD Hervé demande la parole pour rendre compte de sa participation à la réunion sur l'accessibilité à la SNCF et notamment sur la gare.

Il tient aussi à demander la présence des adjoints aux différentes assemblées générales (notamment à l'AG des VBD ou à la course pédestre au fil de l'eau), quand Madame le Maire ne peut pas être présente.

Madame le Maire indique qu'effectivement un courrier d'excuses a été adressé au Président des VBD et qu'elle aussi regrette cet état de fait.

La séance est levée à 21 h 45.

La séance est levée à 20 H 50.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

N° 15-055 – DELEGATION DE LA COMPETENCE « INSTALLATION ET FONCTIONNEMENT DES BORNES INCENDIE » AU SYNDICAT DES EAUX DU PAYS LOSNAIS

N° 15-056 – CHARTE DE PARTENARIAT AVEC L'ESCADRON DE CIRCULATION ROUTIERE DU 511^e REGIMENT DU TRAIN

N° 15-057 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES ET DE MATERIEL POUR LE SERVICE PERISCOLAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « RIVES DE SAONE »

N° 15-058 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX AU RESTAURANT DU COEUR

N° 15-059 – RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2016

N° 15-060 – AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE D'ENTRETIEN SUR LE CANAL DE BOURGOGNE A REALISER PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

N° 15-061 – FERMETURE DU QUAI NATIONAL PENDANT LA PERIODE ESTIVALE

N° 15-062 – RESTAURATION DU DALLAGE DU SOL DU MONUMENT DE LA PLACE DE LA DELIBERATION

N° 15-063 – DEMANDE D'OPTION D'ASSUJETISSEMENT A LA TVA DES BAUX COMMERCIAUX DE LA VILLE

N° 15-064 – DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE COMITE CANTONAL DU SOUVENIR FRANÇAIS

N° 15-065 – PROPOSITION DE RACHAT DE LA TONDEUSE HUSQUEVARNA

N° 15-066 – RATTACHEMENT A LA PROPRIETE DE LA VILLE DE LA REMISE (Lot N°24), SITUEE AU REZ DE CHAUSSEE DE LA COPROPRIETE DE LA RUE MONGE A L'EURO SYMBOLIQUE

N° 15-067 – MODIFICATION RELATIVE AU TABLEAU DES SUBVENTIONS ANNEXE AU BUDGET PRIMITIF 2015

N° 15-068 – PROPOSITION DE PRET DE L'ANCIENNE BARQUE DES POMPIERS A LA COMMUNE DE SAINT-USAGE